

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
93	93	87

PRESENTS	74
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	6

Vote Pour :	87
Vote Contre :	0
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026Date de la Convocation

21 AVRIL 2026

Date d'Affichage

21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix-sept heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Jérémy BOMPART, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Alex DE NARDI, Lucie DUCOS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSEREAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Fabienne MOLINIER, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-Luc BASTIE à Fabienne MOLINIER, Daniel BREIL à Michel CARIVEN, Sylvie DA SILVA à Martine TERRIER, Nathalie ETIENNE à Jean-Luc CATHALAU, Guillaume GAIRIN à Pascale PUIBASSET, Christelle HARDY à Pascal HEBRARD, Jean-Claude LABORIE à Lara TREGAN, Antony MOUSSU à Jean-Brice TERZIEFF, Ludivine PAYA à Nicolas GERAUD, Daniel RIBES à Joëlle BERTHOMIEU, Pascal ROBERT-COLS à Vincent TERRASSIE, François VERGNES à Christophe HERIN

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Pascal BUSCAIL, Céu DA COSTA, Thomas DOMENECH, Anne MILLET, Marie MONTELS

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe HERIN

N°81_2026

ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 01- Approbation du Règlement Budgétaire et Financier

Exposé des motifs

L'instruction budgétaire et comptable M57 est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est un cadre obligatoire prescrit par l'instruction comptable M57. Il vise à rendre la collectivité transparente sur son fonctionnement budgétaire et comptable et à l'étendre à l'ensemble de ses budgets.

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) adopté pour la durée de la mandature, doit être renouvelé avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante. Il peut évoluer en fonction des modifications législatives et réglementaires, ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion internes. Il constitue la base de référence du guide des procédures pour sa partie budgétaire et comptable.

Le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'agglomération détaille :

- Le cadre budgétaire :
Le cycle budgétaire : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le budget primitif, les virements de crédits et décisions modificatives, éventuellement budget supplémentaire, le Compte Financier Unique (CFU)
La gestion de la pluri annualité des crédits, les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement
Le plan Pluriannuel d'Investissement
La prospective financière
- L'exécution budgétaire et comptable :
La comptabilité d'engagement, traitement des factures, liquidation, le mandatement ou l'ordonnancement, le paiement, les délais de paiement, les opérations de fin d'exercice, Les régies,
La journée complémentaire, le rattachement des produits et des charges, le report des crédits d'investissements et les restes à réaliser
- Les opérations financières particulières : l'actif, l'inventaire, les amortissements, les provisions
- La gestion financière : la dette propre, la dette garantie, la trésorerie
- Les informations aux élus

Le Conseil de Communauté,

Ouï cet exposé,

Vu l'article 106 III de la Loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L. 1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par ordonnance N°2025-526 du 12 juin 2025 (art.1), prescrivant les dispositions s'appliquant à compter de l'exercice budgétaire 2026,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

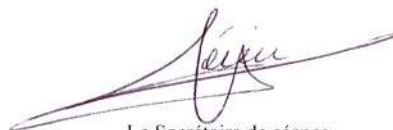
- approuve le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **30 AVR. 2026**

- publication - mise en ligne
Le **30 AVR. 2026**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Christophe HERIN



Le Président,
Christophe GOURMANEL

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 081-200066124-20260427-81_2026-DE